

Bordeaux, le 4 septembre 2006



**Le Recteur de l'Académie de Bordeaux**  
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

**Mesdames et Messieurs les Proviseurs**

## Rectorat

Inspection  
Pédagogique  
Régionale

Affaire suivie

par :

C.Darrouzet,  
G.Borger et  
Bertrand Pajot,  
IA-IPR

Téléphone :

05 57 57 38 19

Fax

05 57 57 39 77

Mél :

bertrand.pajot  
@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph  
de Carayon-  
Latour  
BP 935  
33060  
Bordeaux  
Cedex

**Objet :** Aide individualisée en seconde : propositions d'actions pour la rentrée

**Référence :** Lettre 2 06-07 mc

L'aide individualisée (A.I.) est un dispositif qui doit faciliter l'intégration des élèves au lycée et contribuer à leur réussite en classe de Seconde. Il paraît important de clarifier et de renforcer son ancrage administratif et pédagogique dans les établissements. Un certain nombre d'éléments pourraient ainsi être mis en œuvre dès la rentrée 2006 :

- **Inscription de l'A.I. dans le projet d'établissement :** afin de rendre sa mise en œuvre prioritaire et de faire l'objet d'une réflexion de toute la communauté pédagogique, notamment sur la prise en charge des élèves en grande difficulté. En plus des heures attribuées au Français et aux Mathématiques, des HSE prises sur la dotation de l'établissement pourraient être prévues pour les interventions d'autres enseignants.

- **Valorisation de l'A.I. :** pour qu'elle ne soit pas perçue par les élèves concernés comme une « punition », le choix des créneaux horaires dans l'emploi du temps des élèves semble essentiel. On choisira aussi, après concertation avec l'équipe pédagogique, une personne référente pour ce dispositif qui impulserait un travail d'équipe, conduirait une réflexion transdisciplinaire sur ses objectifs et accompagnerait la mise en œuvre de ces heures d'aide. Les professeurs principaux pourront s'appuyer sur ce collègue pour faciliter les actions mises en œuvre et leur analyse.

- **Diversification des pratiques :** pour démontrer la singularité positive de ces heures, l'A.I. doit être un lieu où les activités pédagogiques sont différentes, voire innovantes, afin de prendre en compte aussi les élèves les plus en difficulté. On veillera notamment à élargir le champ des disciplines travaillant en A.I., en particulier par le biais des compétences transversales. A cette fin, de nouvelles démarches d'apprentissage et d'évaluation seront promues (Cf. annexe 1). Parce qu'elle est aussi une action pédagogique à part entière, les corps d'inspection peuvent effectuer une visite en A.I. comme dans les enseignements disciplinaires.

- **Évaluation en A.I. :** l'élève qui rencontre des difficultés en Seconde, quelle qu'en soit la nature, trouve en A.I. des démarches nouvelles, des réponses innovantes qui lui permettent, à son rythme, de se maintenir dans les processus d'apprentissage, puis d'y devenir performant. Cet effort et cet investissement doivent être pris en compte par l'ensemble des disciplines dans leur mode d'évaluation et matérialiser les progrès ainsi réalisés. Une évaluation positive de l'ensemble des compétences acquises ou réacquises en A.I. doit être mise en place.



William MAROIS  
Recteur de l'Académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

## **Exemple d'une démarche possible :**

L'A.I. est réservée en priorité aux élèves en difficulté, volontaires ou non. Dans le cas d'une injonction, les enseignants veilleront à développer des stratégies pour convaincre l'élève de l'intérêt de l'A.I. Ce dispositif d'aide débute dès la première semaine de cours. Comme il est difficile de connaître dès le début de l'année les difficultés des élèves, une démarche en trois temps permettrait d'aborder le mois de septembre comme suit.

### **1<sup>er</sup> temps : observation et diagnostic**

Durant les quatre premières semaines, la classe sera divisée en quarts. Par rotation, tous les élèves de la classe assisteront aux séances d'A.I. Ces premières heures permettront d'atténuer la rupture vécue plus ou moins difficilement par les élèves dans leur passage du collège au lycée, de faire le point sur d'éventuelles difficultés rencontrées en début d'année et d'essayer de les résoudre. Faites en groupe réduit, ces séances pourront apporter une aide méthodologique pour la gestion du travail scolaire, rassurer l'élève et travailler avec lui sur ce qu'est apprendre, sur le sens du travail au lycée, sur sa conception de l'évaluation, de l'erreur, etc.

### **2<sup>ème</sup> temps : une réunion de toute l'équipe pédagogique**

Au bout d'un mois, l'ensemble de l'équipe pédagogique se réunira pour poser un diagnostic pédagogique sur chaque élève, pour déterminer la nature et les facteurs qui peuvent être la cause d'une difficulté ou d'un blocage d'apprentissage et mettre en œuvre un programme de réussite personnalisé. L'objectif commun à tous les enseignants est de donner du sens à ce que fait l'élève, de l'aider à améliorer ses résultats et d'éviter impérativement le « décrochage » de ceux qui sont le plus en difficulté.

Pour assurer à cette réunion toute son importance, un suivi du chef d'établissement est indispensable.

### **3<sup>ème</sup> temps : un entretien individuel avec les élèves concernés**

A l'issue de cette réunion, le professeur principal mènera un entretien individuel avec les élèves concernés par l'A.I. Cet entretien doit permettre de faire le point sur les attentes et les difficultés de l'élève, qui peut déjà tirer un premier bilan de ses besoins au bout d'un mois de cours. Il sera un temps d'écoute, en laissant à l'élève l'initiative de s'interroger sur ses propres difficultés afin que s'établissent certains constats et que s'expriment des demandes de sa part (son rapport à la discipline, à l'enseignant, à ses incompréhensions, ses doutes, ses craintes, etc.). Cette procédure pourrait être réactivée tous les trimestres, et conduire ainsi à une évolution du groupe d'A.I.

A la fin de ce dispositif en trois étapes, un programme de réussite personnalisé, en fonction des effets et des résultats constatés, doit être proposé à l'élève lors des séances d'A.I. suivantes, contrat qui constituera la base des échanges entre l'équipe enseignante et l'élève concerné.

L'A.I. repose donc sur l'ensemble des acteurs, dont l'élève, qui doit en être le premier bénéficiaire.